

## Résumé d'évaluation

**Titre, auteur et date du rapport d'évaluation:**

Programme d'évaluation de la biodiversité d'Afrique du Nord, phase III: évaluation interne, par Meg Gawler, juin 2003

**Nom du projet, du programme ou de l'unité organisationnelle:**

Programme d'évaluation de la biodiversité d'Afrique du Nord, phase III

**Objectifs du projet, du programme ou du mandat de l'unité organisationnelle:**

1. Promouvoir la conservation de plantes menacées et ayant une utilité économique en Afrique du Nord, notamment des plantes médicinales et ayant une utilité économique.
2. Promouvoir les connaissances autochtones et la participation équitable de la population dans la gestion et la conservation de plantes menacées et économiquement utiles en Afrique du Nord.

**Domaine de spécialisation de l'UICN: biodiversité**

**Territoire géographique:** Algérie, Egypte, Libye, Maroc et Tunisie, région WESCAN

**Durée du projet ou du programme:** novembre 2001 – octobre 2004

**Budget total du projet, du programme ou de l'unité organisationnelle:** CHF 1 910 000

**Donateur(s):** Agence suisse pour le développement et la coopération (SDC)

**Objectifs de l'évaluation:**

L'évaluation interne portait sur: (1) le concept du projet; (2) les attentes et les perceptions de l'UICN, des partenaires, de la SDC; (3) la viabilité de la poursuite du projet pour le restant de la phase III, dont la capacité des responsables de la mise en œuvre, les possibilités de recyclage du projet et les synergies avec le Programme méditerranéen de l'UICN ; (4) la gestion depuis le siège de l'UICN ; (5) les éléments favorisant une exécution effective ; et (6) des recommandations pour le restant de la phase III.

**Type d'évaluation:** Évaluation de projet à mi-parcours; interne

**Période couverte par l'évaluation:** novembre 2001 – avril 2003

**Commanditée par:** UICN et SDC

**Destinée à:** UICN et SDC

**Equipe d'évaluation:** externe

**Méthodologie:**

Entretiens de définition de l'évaluation, examen de documents ; sur site, visites aux organisations chargées de la mise en œuvre et aux zones de projet ; entretiens approfondis, discussions de groupe et enfin une réunion de synthèse et d'information au siège de l'UICN. La mission s'est rendue dans les cinq pays pendant une période de 24 jours et elle s'est entretenue avec 116 personnes appartenant aux différentes catégories interviewées (équipe de projet, personnel de l'UICN, partenaires nationaux et régionaux et membres de l'UICN, SDC et ambassades de Suisse, et récipiendaires du projet).

**Questions de l'évaluation:**

---

Une grille d'évaluation, définissant les questions principales et comportant une liste de questions principales, de sous-questions et de sources d'informations correspondantes, a été mise en place. Les questions principales étaient les suivantes :

1. Y a-t-il des problèmes concernant le concept du projet?
2. Quel est le degré d'efficacité du projet jusqu'à présent ?
3. Est-ce que la mise en œuvre et la livraison des produits se déroule conformément au calendrier ?
4. Quelles sont les forces et les faiblesses de la gestion et de la coordination du projet ?
5. Quel est le degré d'efficacité de la communication interne et externe ?
6. Quelle marche à suivre pour le restant de la phase III ?

### **Conclusions:**

- Pour l'essentiel, le concept du projet est solide, pertinent et réaliste. Cependant, la contribution des différentes activités à la réalisation des objectifs d'ensemble n'est pas clairement définie.
- Le projet est très adapté aux besoins des membres de l'UICN dans la région et à ceux de leurs partenaires ; il permet de mieux saisir les liens existants entre l'environnement et le développement. Il permet également aux membres de parler d'une voix commune pour ce qui est de la biodiversité et de l'application de la Convention sur la diversité biologique. Le choix des plantes médicinales est judicieux, car il représente un point de départ approprié pour la conservation de la biodiversité en général. Les plantes médicinales sont importantes pour la population d'Afrique du Nord, notamment dans les zones rurales.
- En Algérie, le projet a de nombreuses réussites à son actif : des projets expérimentaux lancés dans trois exploitations gérées par des femmes afin de cultiver des quantités relativement importantes de plantes médicinales ; des activités sur le site de Batna pour la pépinière expérimentale, la banque de semences, la collecte de spécimens et la préparation de documents d'information environnementale ; des expériences de reproduction de plantes médicinales au jardin botanique d'Alger ; des monographies très intéressantes, de l'avis du directeur de la rédaction, ont été versées au Compendium.
- En Egypte, le projet est fondé essentiellement sur la conservation *ex situ* de plantes médicinales. Un Centre pour la conservation des plantes menacées a été construit ; un jardin va être créé afin de cultiver des plantes menacées. Quatre micro-pépinières bédouines produisent des plantes rares et les connaissances traditionnelles des bédouins sont recueillies et consignées. Le projet soutient également des recherches phytochimiques, des recherches sur l'état des plantes médicinales dans le site de projet proche d'El Hammam ; des monographies intéressantes, de l'avis du directeur de la rédaction, ont été versées au Compendium.
- En Libye, les progrès sont lents mais sûrs. Des chercheurs et des étudiants recueillent des connaissances traditionnelles, notamment auprès des femmes. La collecte de semences et des essais de reproduction de plantes menacées sont en cours dans deux sites expérimentaux près du parc national d'Abou-Ghailan. Parmi les autres activités menées, l'on peut mentionner la collecte de données de terrain relatives aux plantes menacées, des spécimens d'herbier, des expériences phytochimiques et des activités d'éducation à l'environnement. Les monographies pour le Compendium sont en retard ; il n'y a pas eu de contribution au bulletin sur la parité. En janvier 2002, l'UICN a formé des collaborateurs de l'EGA afin de mettre en place une base de données régionale sur les plantes médicinales, mais il n'y a pas eu beaucoup de suivi depuis.
- Au Maroc, les progrès ont été remarquables pour ce qui est d'un projet étroitement lié à la conservation de la flore dans l'une des aires protégées les plus prestigieuses du pays, le Parc national

de Toubkal : identification des plantes médicinales et aromatiques menacées et en danger à l'intérieur du Parc, collecte de connaissances traditionnelles et recueil dans des documents, analyse des composantes actives de plantes médicinales, essais destinés à définir les propriétés antimicrobiennes de plantes médicinales du Parc, promotion de l'écotourisme, boisement dans la zone tampon avec 10 000 caroubiers, cultures communales d'iris en tant que source de revenus pour des communautés locales, sensibilisation, préparation de nombreuses publications et, d'après le directeur de la rédaction, de très intéressantes monographies versées au Compendium.

- En Tunisie, le projet suit un plan de travail différent de celui défini par le document de projet. Pour ce qui est du cadre d'activités établi par ce document (les obligations contractuelles du projet) aucun progrès n'a été enregistré jusqu'à présent concernant les plantes médicinales en phase III. Après une courte visite du site de projet de la phase II, les observateurs se posent la question de savoir si en phase II, en Tunisie, il y a eu des progrès en matière de conservation de plantes médicinales. Selon le directeur de la rédaction du Compendium, les contributions de la Tunisie à la date ne sont pas du niveau requis.
- Sur le plan de la coordination régionale, les avancées comportent notamment : un atelier de formation sur les approches participatives et la parité ; la création d'un comité d'experts et d'un réseau pour la parité ; la rédaction d'un bulletin sur la parité. Des résultats plus décevants sont constatés dans d'autres domaines, notamment : pas de progrès concernant la diffusion et l'échange des connaissances ; pas d'avancées visibles pour le site Internet ; des retards dans la présentation de monographies pour le Compendium ; un suivi insuffisant de l'état d'avancement des projets nationaux et régionaux. Les raisons en sont multiples ; l'Annexe I comporte un certain nombre de recommandations destinées à améliorer la coordination régionale.
- Le soutien technique et de gestion n'est pas à la hauteur des attentes, notamment en raison des contraintes posées par les effectifs très réduits au siège de l'UICN pour le programme régional.
- Au Maroc et en Libye, les activités de projet sont étroitement liées à la conservation des plantes médicinales sur site. En Algérie, en Libye et en Egypte, le projet a permis des avancées très importantes en matière d'essais scientifiques et agronomiques, de reproduction et de culture de plantes médicinales sauvages. Il s'agit en effet d'une condition nécessaire afin de passer de la cueillette de spécimens sauvages à la culture de plantes médicinales par les communautés rurales.
- En matière de développement, le projet ne semble pas suffisamment approfondi ; s'il est vrai qu'un soutien matériel est important, ce n'est pas une distribution isolée d'équipements (poêles améliorés...) qui va générer un développement durable à long terme.
- Parmi les éléments susceptibles de favoriser une protection effective de l'environnement, l'on peut mentionner : une équipe compétente, motivée et pluridisciplinaire ; des coordinateurs nationaux connaissant les enjeux, bons gestionnaires et capables de déléguer avec confiance des tâches à leurs équipes ; l'implication des femmes dans la stratégie de projet ; une définition stratégique de la zone de projet ; une présence effective sur le terrain et enfin de bons contacts avec la population et les autorités locales.
- Pour les obstacles spécifiques en matière de gestion de la mise en œuvre, l'on constate notamment :
  - En Algérie, d'importants obstacles bureaucratiques à l'Agence nationale de conservation de la nature (ANN) ont compromis l'efficacité du projet.

- En Egypte, il serait utile d'avoir recours à une équipe à caractère plus pluridisciplinaire, comportant des professionnels de la gestion des aires protégées et de l'aménagement du territoire, ainsi que des spécialistes du développement et de la parité.
- En Libye, il faudrait améliorer la communication et le respect des calendriers de mise en œuvre.
- Au Maroc, il y a un blocage pour la composante parité, mais ceci pourrait être résolu en intégrant d'une façon systématique la question de la parité dans les activités centrales du projet.
- En Tunisie, l'UICN pourrait envisager de collaborer avec une autre organisation pour la mise en œuvre.
- La coordination régionale pourrait bénéficier d'un soutien technique et de gestion plus actif de la part de l'UICN.

### **Recommandations:**

L'évaluation formule un certain nombre de recommandations stratégiques et opérationnelles. Les six priorités principales sont les suivantes:

1. Le Programme pour la biodiversité d'Afrique du Nord devrait être poursuivi et reconduit pendant une année afin de compenser les retards constatés jusqu'à présent. Le siège de l'UICN et la coordination régionale devront consentir des efforts importants afin d'accompagner le processus de mise en œuvre et jouer un rôle actif afin d'assurer des résultats.
2. Il est recommandé de fixer la date de la réunion régionale, prévue pour **décembre 2002**, aussitôt que possible, afin de revitaliser le projet.
3. Puisqu'il n'est pas certain qu'en Tunisie, le projet, dans sa mise en œuvre actuelle, puisse donner des résultats satisfaisants, l'UICN pourrait explorer d'autres mécanismes de mise en œuvre pour le restant de la phase III, par exemple l'élaboration d'un plan révisé avec le Ministère de l'agriculture, de l'environnement et des ressources naturelles.
4. Afin d'éviter les délais administratifs qui, à l'heure actuelle, compromettent le travail en Algérie, l'on propose un changement immédiat de gestion du projet. La meilleure solution semblerait être de confier le contrat du projet pour la deuxième année de la phase III au présent coordinateur national, sous l'égide du Mouvement écologique algérien.
5. Au Maroc, il est suggéré de confier à SPANA la responsabilité de l'ensemble du budget, y compris la parité ; il existe sur le site la capacité de travailler effectivement avec des femmes ; cependant, cette capacité doit être renforcée afin de traiter les questions de parité au sens large et plus stratégique. La parité pourrait être systématisée et intégrée dans les activités de projet, comme il a été fait en Algérie.
6. L'UICN devrait explorer des modalités afin de tirer profit des nombreuses possibilités existantes de recruter de nouveaux membres en Afrique du Nord et de renforcer les capacités de ses membres.

Si le projet est considéré comme viable dans sa planification actuelle, une option possible consisterait à repenser son concept, notamment afin de concentrer plus d'efforts dans les domaines et les activités porteurs ; consigner et diffuser les enseignements des meilleures pratiques tirés des initiatives de l'UICN dans le Sud-est asiatique, au Sri Lanka et en Afrique de l'Est ; élargir le réseau de partenaires ; utiliser des ressources libérées si l'on cible le projet sur des activités choisies...

**Enseignements:** non indiqués

**Langue du rapport original:** anglais

**Disponible chez:** Initiative mondiale de suivi et d'évaluation de l'UICN, Gland, Suisse; Secrétariat du Programme de l'UICN pour l'Asie centrale et occidentale et l'Afrique du Nord (WESCANA)